



Compte rendu du groupe de travail du 18 janvier 2010 « campagne IR », loi de finances initiale et rectificative

Rappel synthétique des questions de l'Union <i>(Détails : voir déclaration liminaire)</i>	Réponses de la DG	Analyse de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires
<i>Accueil/campagne IR</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - manque d'emplois, gestion de la campagne inquiétante (recours externes en hausse, appel aux autres services), - autosatisfaction de la DGFIP - questions sur l'organisation de l'accueil par les GFU (formation...), - constat : l'accueil physique est en hausse dans un contexte de pénurie d'emplois, ça n'est plus tenable, - comment a été appréhendée la question de l'accueil de tous les services de la DGFIP en tant que telle, et tout particulièrement s'agissant de la campagne IR ? 	<p>Conditions (pré remplissage des RCM, crédit d'impôt exceptionnel...) : la campagne s'est bien déroulée, la DGFIP a été réactive (crédit d'impôt exceptionnel).</p> <p>On intègre les dimensions « recouvrement » et « contentieux ». Le gracieux augmente, ceci s'explique en partie par les crédits d'impôt (en hausse), source de complexité.</p> <p>La 2042 en un unique exemplaire sera reconduite, on ne change pas les habitudes en une année. La DGFIP offre plusieurs dispositifs (téléphone, internet...) et ne fait pas le choix forcé d'un unique point d'entrée.</p> <p>En 2010, l'accès sans certificat et en 3 clics au compte fiscal unique sera possible. Interrogations sur la poursuite de la validation de la DPR par téléphone (4000 foyers).</p>	<p>L'administration a pris grand soin de ne pas se prononcer sur l'emploi, et le pouvoir d'achat, les conditions de travail alors même que les difficultés des services sont de plus en plus criantes. Sur les difficultés récurrentes des agents, notamment à l'accueil pourtant qualifiée de « mission essentielle » l'administration se réfugie derrière les gains de productivité apportés par la dématérialisation (DPR, GAÏA...) et ne tient pas compte de la réalité des services. La réception en hausse, les mesures fiscales alambiquées et la crise économique se conjuguent, les périodes de pointe n'existent plus, c'est à longueur d'année que les contribuables sollicitent les services !</p> <p>Un bilan est attendu sur la télédéclaration et l'accès au compte fiscal en 3 clics, la confidentialité et la sécurisation des données doivent être assurées, ces sujets ne sont pas à abandonner sur l'autel de la réduction des coûts à tout crin !</p>
<i>SIE, taxe professionnelle et contribution économique territoriale</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - pour un GT « SIE », - il faudra faire le bilan de la réforme, - quelle gestion de l'articulation « TP/CET » ? - y a-t-il eu une étude d'impact ? - liaisons entre le « foncier » et le « financier », - quelle formation ? - gestion des nouvelles échéances, évolution des demandes des entreprises et du contentieux, - gestion de la TP sur les années non prescrites... ? 	<p>OK pour un GT spécifique sur le SIE.</p> <p>TP/CET : 2010 une année transitoire. La réforme se traduit par deux opérations : suppression TP et mise en place CET. Cela générera du travail lors de la mise en place mais pas forcément du travail en plus à terme du fait du développement des téléprocédures (abaissement des seuils, y compris pour l'IS, à 500 000 euros puis 230 000 ensuite).</p> <p>La révision des VLC, notamment des locaux professionnels, est un enjeu important.</p>	<p>Là aussi l'administration minimise l'impact attendu sur les SIE, de la réforme TP, ainsi que le transfert de son recouvrement ... L'abaissement des seuils des téléprocédures ne se concrétisera pas nécessairement par moins de travail. Parfois surgissent des difficultés de recouvrement, alors l'accueil téléphonique et la réception des contribuables s'en ressentent, suivi d'une régularisation des dossiers qui vient contredire les prévisions théoriques de l'administration.</p>

<i>Contrôle fiscal, loi de finances rectificative</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - enjeux importants pour le métier et les agents : lourdes interrogations sur les évolutions du CF, notamment par rapport à la sphère policière, - comment le service judiciaire fiscal sera mis en place et « investi » : comment seront gérés nos agents à la fois dans les droits sociaux et au quotidien ? Dans quelles conditions d'alimentation des dossiers, de suivi par la DGFIP et de mise en œuvre des procédures fonctionnera cette entité ? - les agents ne doivent pas être les victimes de la pression mise sur la DGFIP, - donner les moyens, notamment en temps, en agents et en « pilotage », - constat : la DGFIP et le Ministre portent une responsabilité dans la réorientation nécessaire du CF. 	<p>Rappel de la forte actualité de fin d'année (loi de finances rectificative notamment).</p> <p>Il faut appréhender toutes les formes de fraude. Il n'y a pas d'évolution du contrôle vers l'audit.</p> <p>Il n'y a pas de doublon entre les GIR (remontées d'infos) et le plan banlieue (les agents concernés effectueront du contrôle).</p> <p>Le service judiciaire se mettra en place avec 10 agents formés pour avoir la qualification d'officier de police judiciaire, la procédure par la commission des infractions fiscales sera allégée.</p>	<p>La forte actualité législative de la fin de l'année ne doit pas masquer les questions autour du contrôle fiscal. L'orientation du contrôle fiscal est posée. Les expérimentations : certification, garantie ou proposition 22, contrôle dans les règles de l'art sont autant de sujets à revoir. Il est urgent de replacer la qualité de la mission au cœur des priorités. Alléger les nombreuses contraintes qui pèsent sur les agents, repenser le pilotage, développer la technicité, faire confiance à l'initiative des agents, faciliter la mutualisation des informations sont autant de suggestions à prendre en compte !</p> <p>Eprouver les nouveaux textes dans de bonnes conditions et vérifier la mise en œuvre de telle ou telle mesure dérogatoire sont des exigences à retrouver !</p>
<i>Taxe carbone</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - elle génèrera du travail supplémentaire, des questions des contribuables : comment sa gestion est-elle abordée ? 	<p>Pas d'anticipation sur les décisions. La gestion pourrait être facilitée si elle tombe avec la sortie des avis d'imposition.</p>	<p>L'administration espère une présentation rapide du nouveau dispositif! Pourquoi ? Ainsi elle espère minimiser l'accroissement des charges induites sur les travaux des agents, mais ils sont déjà saisis et répondent aux nombreuses interrogations des contribuables...</p>
<i>Norme fiscale, DLF</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - inquiétudes sur les débats autour de l'écriture de la norme fiscale et de la DLF, - rappel des revendications et de l'action des agents de la DLF sur leurs conditions de travail 	<p>Les attaques ont concerné toute la DGFIP. La DLF est effectivement très sollicitée. On prend note de vos préoccupations et on transmettra le message à la DLF.</p>	<p>L'écriture de la norme fiscale consiste à traduire dans les textes fiscaux les décisions des politiques. Ces écrits relèvent de la puissance publique et ne sauraient être confiés ou partagés avec des intérêts privés. L'amélioration des conditions de travail de ces agents est indispensable face aux nombreuses exigences et pressions des politiques auxquelles ils sont soumis!</p>
<i>Travailleurs sans papiers</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - rappel des conditions et du message citoyen de l'action du 12 janvier, notamment des situations rencontrées dans le traitement de la déclaration des revenus, 	<p>La DGFIP a été « marrie » de se voir accusée d'avoir donné des ordres manifestement illégaux alors que tel n'est pas le cas. Les travailleurs sans papiers et leurs soutiens seront reçus par la DG le 4 février.</p>	<p>La participation au fonctionnement de la société par l'impôt est inscrite dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est un des piliers de la citoyenneté. L'égalité de traitement de tous devant l'impôt est à respecter !</p>